OCOM C331.04 – FAIRE LA DÉMONSTRATION DES ASSIETTES ET DES MOUVEMENTS DANS UN SIMULATEUR DE VOL

1. **Rendement.** Faire la démonstration des assiettes et des mouvements dans un simulateur de vol.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) un simulateur de vol,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** À bord d'un simulateur de vol, le cadet doit :

   a. démontrer le tangage, le lacet et le roulis; et

   b. lire les instruments du circuit statique du système Pitot.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les mesures de sécurité concernant l'emplacement ou la conception du simulateur de vol.	Exposé interactif	5 min	C3-156
PE2	Expliquer la façon de manipuler les commandes nécessaires et l'emplacement des instruments requis, y compris : a. le manche ou le volant, b. les palonniers, c. l'anémomètre, d. le variomètre, et e. l'altimètre.	Exposé interactif	15 min	C3-139 C3-156
PE3	Superviser les cadets pendant qu'ils pratiquent les assiettes et les mouvements à l'aide du simulateur de vol.	Simulation	60 min	

5. **Durée**

   a. Introduction/Conclusion : 10 min

   b. Exposé interactif : 20 min

   c. Simulation : 60 min

   d. Total : 90 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d'expliquer les procédures et de présenter la matière de base ou des renseignements généraux à propos de la simulation de vol.

   b. Une simulation a été choisie pour le PE 3 parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience des assiettes et des mouvements dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances des principes de vol dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

   a. C3-139 (ISBN 0-7715511-5-0) Transports Canada. (1999). *Manuel de pilotage - 4e édition révisée*. Ottawa, Ontario, Transports Canada.

   b. C3-156 *Computerized Aircraft Simulation Centre*. (2007). Extrait le 2 octobre 2007 du site : http://www.regions.cadets.forces.gc.ca/pac/aircad/flight/casc_lessons_e.asp.

8. **Matériel d'instruction.** Un simulateur de vol informatisé.

9. **Matériel d'apprentissage.** Un simulateur de vol informatisé.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

   a. Les activités simultanées seront requises selon le nombre de simulateurs disponibles.

   b. Tous les membres du personnel doivent se familiariser avec le fonctionnement du simulateur de vol avant l'enseignement de cet OCOM. Ils seront alors mieux préparés pour le dépannage et l'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.